

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation : ..... 24/04/2026  
Date d'affichage convocation : ..... 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-04-73**

**Élection d'un représentant de la  
Communauté de Communes au  
Conseil d'administration de la SPL  
SEAQUARIUM**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

**Secrétaire de séance :** M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu la Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales ;
- Vu la Loi n°2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1531-1,
- Vu la Circulaire n° COT/B/11/08052/C du 29 avr. 2011,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu la délibération n°2020-11-134 du Conseil communautaire du 5 novembre 2020 relative à l'« entrée de la Communauté de Communes Terre de Camargue au capital de la nouvelle SPL Seaquarium de Le Grau du Roi,
- Vu la délibération n° 2021-07-90 du Conseil communautaire du 22 juillet 2021 relative à la « Transformation de la SEM SEGEL en Société Publique Locale (SPL) Seaquarium ».

Par délibération n°2020-11-134 susvisée, le Conseil communautaire a adopté le principe d'une entrée de la CCTC au capital de ladite SPL. Il convient à présent de se prononcer sur certaines modalités complémentaires : validation des statuts et désignation de représentants notamment.

Conformément à cette délibération, la Communauté des communes Terre de Camargue s'est portée acquéreur, le 29 juin 2021, de 750 actions de la société SPL SEAQUARIUM (anciennement SEM SEGEL) représentant 5% du Capital pour un montant total de 21 000 € ;

Le Conseil d'administration de la SPL SEAQUARIUM est composé de huit (8) membres dont les sièges sont répartis entre les actionnaires, en proportion du capital qu'ils détiennent respectivement, étant précisé que chaque Collectivité actionnaire aura droit au minimum à un représentant au Conseil d'Administration.

En l'état de la détention du capital, les sièges au Conseil d'administration sont donc répartis comme suit :

Actionnaires	Représentants au CA
Commune Le GRAU DU ROI	6
Communauté de communes Terre de Camargue	1
Département du Gard	1

Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner 1 représentant titulaire pour représenter la CCTC et siéger au sein du Conseil d'administration de la SPL SEAQUARIUM.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Mme Nicole CHANRON, Conseillère communautaire, présente sa candidature pour occuper ce siège.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme Nicole CHANRON représentante de la Communauté de communes Terre de Camargue au Conseil d'Administration de la SPL Le Seaquarium ;
- D'autoriser Monsieur le Président, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution des décisions ci-dessus.

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.